

DÉCISION DU MAIRE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

FINANCES
TARIFS PUBLICS
RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS DU MOULIN NEUF ET
CAPJEUNES
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Philippe BRIAND, Maire de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération municipale du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, donnant délégation au Maire dans certains domaines de l'administration communale, et notamment pour fixer les tarifs publics (alinéa 2),

Vu la délibération du 22 juin 2020, exécutoire le 23 juin 2020, autorisant les subdélégations dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission de la Jeunesse – Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 15 juin 2022,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs publics applicables au service de la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires et maternelles et à l'Accueil de Loisirs du Moulin Neuf et CapJeunes pour l'année scolaire 2022/2023,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Les tarifs des différents services publics liés à la Jeunesse pour l'année scolaire 2022-2023 sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- | | |
|--|---------------|
| ◆ Restauration scolaire | - cf annexe 1 |
| ◆ Accueil périscolaire | - cf annexe 2 |
| ◆ Accueil de loisirs sans hébergement « le Moulin Neuf » et CAP JEUNES | - cf annexe 3 |
| ◆ Multi-sport du mercredi | - cf annexe 3 |
| ◆ Activités « sport-santé » | - cf annexe 3 |

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

ARTICLE DEUXIEME :

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

ARTICLE TROISIEME :

Une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Département d'Indre-et-Loire pour contrôle de la légalité.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Philippe BRIAND

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

27 JUIN 2022

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

27 JUIN 2022

EXECUTOIRE LE

27 JUIN 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité,
Le caractère exécutoire de l'acte.



Philippe BRIAND.

ANNEXE 1
JEUNESSE
RESTAURATION SCOLAIRE



Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- Repas enfant
 - . Enfants habitant la Commune 3,70 €
 - . Enfants extérieurs à la Commune 4,70 €

- Repas adulte 5,70 €

ANNEXE 2
JEUNESSE
ACCUEIL PERISCOLAIRE



Références :

- ♦ Vu la délibération du 22 juin 1981 visée le 28 septembre 1981 portant création de garderies périscolaires auprès de chaque établissement scolaire primaire et maternel, adoptant le règlement et créant un tarif pour les enfants.

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

par enfant et par demi-heure.....1,30 €

ANNEXE 3

JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LE MOULIN NEUF » ET CAP JEUNES



Références :

- ◆ Délibération du 15 juin 1983, exécutoire le 12 août 1983 sous le n° 8981, fixant les conditions d'ouverture du Centre de Loisirs le mercredi,
- ◆ Délibération du 21 décembre 1983, exécutoire le 13 mars 1984 sous le n° 2411 créant un droit d'inscription annuel par enfant,
- ◆ Délibération du 17 décembre 1984, exécutoire le 24 janvier 1985 sous le n° 737 réaménageant les différentes catégories d'usagers,
- ◆ Délibération du 21 mars 1986, exécutoire le 9 avril 1986 sous le n° 4336 créant un tarif pour l'activité camping,
- ◆ Délibération du 23 juin 1986, exécutoire le 2 juillet 1986 sous le n° 8253 acceptant l'inscription en Centre de Loisirs des enfants dont les parents sont, soit propriétaires à SAINT-CYR-SUR-LOIRE mais domiciliés dans une autre commune, soit propriétaires de locaux commerciaux à SAINT-CYR-SUR-LOIRE mais domiciliés dans une autre commune,
- ◆ Délibération du 8 février 1988, exécutoire le 24 février 1988 sous le n° 2225 acceptant l'inscription en Centre de Loisirs des enfants dont les parents sont domiciliés dans une commune extérieure et qui sont hébergés durant les vacances scolaires chez les grands-parents domiciliés à SAINT-CYR-SUR-LOIRE,
- ◆ Délibération du 16 décembre 1996 exécutoire le 28 décembre 1996 sous le n° 28526 modifiant les tranches d'âge et créant une catégorie tarifaire pour les extérieurs,
- ◆ Délibération du 16 décembre 2002, exécutoire le 18 décembre 2002, décidant de créer un tarif ½ journée pour le mercredi,
- ◆ Délibération du 24 septembre 2007, exécutoire le 4 octobre 2007, mettant à jour les catégories tarifaires dans le cadre du Centre de Loisirs.
- ◆ Délibération du 19 mai 2008, exécutoire le 27 mai 2008, modifiant le tarif appliqué aux enfants dont les parents qui résident hors Saint-Cyr,
- ◆ Délibération du 14 décembre 2009, exécutoire le 15 décembre 2009, modifiant les catégories tarifaires et instituant une participation en fonction du quotient familial,
- ◆ Délibération du 27 juin 2011, exécutoire le 1^{er} juillet 2011, portant création de nouvelles catégories tarifaires définissant un tarif plancher, un tarif plafond et un taux d'effort par tranche de quotient,
- ◆ Délibération du 9 mai 2016, exécutoire le 13 mai 2016, créant un tarif pour l'accueil des enfants domiciliés à la Membrolle-sur-Choisille, dans le cadre de l'accueil au Centre de Loisirs du Moulin Neuf.
- ◆ Délibération du 18 septembre 2017, exécutoire le 19 septembre 2017 décidant de créer deux nouvelles catégories tarifaires « sport-santé » (cours de pilates pré et post natal et programme d'entretien physique).

Accueil de loisirs de "Moulin Neuf" - mercredis et vacances scolaires				
caractéristiques	unité	Tarifs 2022-2023		
		euros ou %	date d'effet	
habitants de Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,074%	1er septembre 2022	
QF de 831 à 1109 €		0,088%		
QF de 1110 € et plus		0,102%		
Tarif plancher	Journée	4,00 €		
	1/2 journée	2,55 €		
tarif plafond	Journée	15,00 €		
	1/2 journée	11,80 €		
enfants dont les parents habitent La Membrolle sur Choisisse- taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,100		
QF de 831 et plus		0,140%		
Tarif plancher	journée	4,00 €		
tarif plafond	journée	17,70 €		
enfants dont les parents travaillent ou qui sont hébergés à Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,100%		
QF de 831 et plus		0,177%		
Tarif plancher	Journée	4,00 €		
	1/2 journée	2,55 €		
tarif plafond	Journée	19,00 €		
	1/2 journée	15,30 €		
enfants hors commune - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,100%		
QF de 831 et plus		0,198%		
Tarif plancher	Journée	4,00 €		
	1/2 journée	2,55 €		
tarif plafond	Journée	24,50 €		
	1/2 journée	19,00 €		

# CAP JEUNES- vacances scolaires été et petites vacances				
caractéristiques	unité	Tarifs 2022-2023		
		euros ou %	date d'effet	
habitants de Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,100%	1er septembre 2022	
QF de 831 à 1109 €		0,153%		
QF de 1110 € et plus		0,173%		
Tarif plancher	journée et 1/2 journée	4,00 €		
tarif plafond	journée	18,70 €		
tarif plafond	1/2 journée	11,00 €		
enfants dont les parents travaillent ou qui sont hébergés à Saint-Cyr-sur-Loire - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,208%		
QF de 831 et plus		0,228%		
Tarif plancher	journée et 1/2 journée	4,00 €		
tarif plafond	journée	24,20 €		
tarif plafond	1/2 journée	14,10 €		
enfants hors commune - taux d'effort en pourcentage du quotient familial				
QF de 000 à 830 €		0,223%		
QF de 831 et plus		0,263%		
Tarif plancher	journée et 1/2 journée	4,00 €		
tarif plafond	journée	29,40 €		
tarif plafond	1/2 journée	17,20 €		

MULTISPORTS DU MERCREDI - Forfait annuel		
	Tarifs 2022 - 2023	1 er septembre 2022
enfants habitants de Saint-cyr-sur-Loire	28,00 €	
enfants hors commune	40,00 €	

SPORT SANTE - Forfait de 10 séances		
	Tarifs 2022 - 2023	1 er septembre 2022
Activités SPORT/SANTE	30,00 €	
Pilates	70,00 €	